

Taux garanti

Le combat des Swaps contre les OLOs

Il faudrait améliorer sérieusement les taux garantis en branche 21. Christian Jaumain, professeur à l'Université Catholique de Louvain (UCL) a plaidé en ce sens au cours d'un récent colloque tenu en présence de nombreux représentants de compagnies d'assurances. Le taux garanti devrait selon lui être déconnecté des OLOs dans certains types de contrats.



Tout le monde est ébloui par le succès de la branche 23. Il faut d'ailleurs convenir que les volumes de primes encaissées sont à ce point extraordinaires qu'il y a des raisons de se laisser griser et de se laisser porter par la vague.

Mais les derniers comportements des bourses ne portent plus à l'euphorie. Et, en bonne stratégie, sans doute importe-t-il de mettre en œuvre ses facultés de prévoyance et de déjà poser des jalons pour plus tard. Bien entendu, il faut être attentif à la formidable évolution en train de se mettre en place dans notre pays en matière de pensions. Voilà un marché prometteur où les assureurs doivent absolument préserver leurs capacités d'acteurs de premier plan. Mais il ne faut pas qu'ils se laissent obnubiler par ce seul objectif, même s'il est prioritaire. Garder plusieurs fers au feu permet de ne pas laisser passer d'autres opportunités.

C'est dans ce cadre qu'il faut situer le propos de Christian Jaumain, professeur à l'Université Catholique de Louvain (UCL). Au cours d'un colloque tenu le 20 mars à Bruxelles en présence de nombreux représentants de compagnies d'assurances, il a plaidé pour une solide amélioration des taux garantis en branche 21.

Aujourd'hui, dans cette branche, les taux longs sont fixés en fonction des taux des emprunts d'Etat à 10 ans (en abrégé : OLOs). Actuellement,

cette liaison autorise les assureurs belges à garantir au maximum 3,75% sur des durées supérieures à huit ans. Ce niveau d'intérêts ne stimule pas particulièrement les candidats souscripteurs ni ne les conforte. N'en irait-il pas autrement, se demande Christian Jaumain, si on pouvait fixer le taux en fonction des *interest rate swaps*? Ces swaps sont des contrats d'échange de taux d'intérêt (le plus souvent taux fixes contre taux variables) sur la base d'un montant notionnel, exprimé dans une devise. A l'échéance les parties se règlent les intérêts sur le montant notionnel. Notionnel signifie ici qu'aucun capital n'est échangé entre parties. Ces swaps font l'objet d'un vaste marché, soluble et liquide, tenu par des grandes banques et mondialement côté. Il comporte des maturités longues. Il est généralement un peu plus cher que celui des emprunts d'Etat. Il offre donc une belle alternative aux assureurs pour construire des produits sur des taux qui présentent se situeraient à hauteur de 6% avant frais, sur trente ans.

En conséquence, le professeur Jaumain plaide pour que le taux garanti soit déconnecté des OLOs dans certains types de contrats, par exemple ceux qui prévoient une prestation suite au versement d'une prime unique. En ces cas, les assureurs Vie devraient selon lui avoir la possibilité d'adosser le taux garanti aux swaps de taux d'intérêt. Outre l'avantage de pouvoir mieux rémunérer les assurés, il y voit aussi une

Les assureurs Vie devraient selon Christian Jaumain avoir la possibilité d'adosser le taux garanti aux swaps de taux d'intérêt. Outre l'avantage de pouvoir mieux rémunérer les assurés, il y voit aussi une simplification dans la gestion des réserves.

simplification dans la gestion des réserves.

Sans entrer ici dans les judicieuses considérations techniques développées par Christian Jaumain, assisté d'Alain Ruttiens, directeur de l'ingénierie financière chez CBC Banque et Assurances, il faudrait franchir deux obstacles légaux et réglementaires pour toucher au but. Il conviendrait d'une part d'adapter les articles 24 et 30 du projet d'arrêté royal Vie, actuellement déjà déposé sur le bureau du ministre. D'autre part et surtout, il faudrait modifier la réglementation européenne qui prévoit que le taux garanti ne peut dépasser 60% des taux des emprunts d'Etat à 10 ans.

La voie s'avère donc particulièrement ardue. Mais l'innovation prônée est ingénieuse et mérite un coup de chapeau. D'autant qu'il demeure fondamentalement vrai que les assureurs ont toutes les raisons de garder vivante la branche 21 et d'essayer d'en améliorer le rendement. Ils se meuvent là sur un terrain qui leur est propre et qui permet de concurrencer les banquiers.

BERNARD DE GRYSSE